

COMPTE-RENDU

11/01/2019, 12/01/2019 et 18/01/2019

CRIQ Sud-Est/Sud-Ouest/Centre/Nord-Est/Nord-Ouest

**« Aires de jeux : quels lieux et types de structures :
faites-nous part de vos souhaits »**

Trois Comités de Réflexion et d'Initiatives se sont tenus, salle Colindres, respectivement le 11 janvier 2019 à 19h pour les quartiers Nord-Ouest et Nord-Est, le 12 janvier 2019 à 10h pour le quartier du Centre et le 18 janvier 2019 à 19h pour les quartiers Sud-Est et Sud-Ouest sur le thème « Aires de jeux : quels lieux et types de structures ? Faites-nous part de vos souhaits ».

- ✓ Ouverture de la séance par l'élu référent du quartier qui a rappelé les règles de respect et les objectifs des CRIQ.
- ✓ Le Maire rappelle que cette thématique a été mise en avant par de nombreux parents et grands-parents courant 2018 et que l'équipe municipale avait pris un engagement : « un espace vert/ludique à moins de 5 mn à pied pour tous »
- ✓ Dans un premier temps, le Maire présente l'implantation actuelle des aires de jeux sur la commune (**voir PPT joint**) qui ont situés soit dans les écoles, soit sur l'espace public.
- ✓ Sont présentées ensuite les implantations récemment complétées : Parc du Ruisseau, Bois de Bel Air
- ✓ Nouvelle aire de jeux en projet : le projet de La Luzerne

- La Mairie lance le projet courant 2019 pour une inauguration prévue en septembre 2019 d'une aire de jeux de grande capacité pour une tranche d'âges 6-12 ans.
- Au sud de la commune, le bailleur Mésolia s'est engagé à réaliser une aire de jeux pour les petits au cœur de la résidence d'Edmond Rostand
- ✓ Au nord de la commune, à ce jour, seule l'école maternelle des Tazins propose une aire de jeux (fermée à ce jour au public).

Règlementation et Coûts : (voir PPT joint)

- ✓ Coût annuel du contrôle des jeux avec petite maintenance environ 28 000 € TTC
- ✓ La Municipalité privilégie comme sol amortissant le Mulch pour son coût, son aspect naturel mais aussi à la différence du sable, pour son hygiène. En effet, les animaux ne vont pas dedans.

Le Maire interroge la salle sur des propositions d'emplacements de nouvelles aires de jeux, pour quelles tranches d'âges avec ou pas une mixité des âges et quels types de jeux.

Lors des trois CRIQ, il est ressorti une demande d'aménagement d'une aire de jeux dans le bois de Menespey, endroit ombragé très agréable, convivial, de plus en plus fréquenté par de nouvelles familles, ainsi que dans le parc de Sainte Christine, à côté de l'école maternelle des Tazins. Il pourrait y être proposé, un endroit détente avec des aménagements naturels (ex : troncs d'arbre etc) sur lesquels les enfants sous la responsabilité de leurs parents pourraient grimper, marcher...

Le Maire souhaite proposer une expérimentation au printemps prochain : ouvrir la cour de l'école maternelle des Tazins au public hors temps scolaire et périscolaire, à savoir le soir après 18h30, le samedi et le dimanche et pendant

les congés scolaires, afin de donner libre accès aux différents jeux, sous réserve d'une étude de faisabilité. Si cette expérimentation s'avère positive, elle pourrait être prolongée et élargie aux autres écoles maternelles de la commune. Si tel n'était pas le cas, la cour de l'école serait à nouveau fermée au public et il faudra attendre la mise en place du projet d'aires de jeux dans ce secteur.

Les parents présents lors de ces CRIQ trouvent l'idée de cette expérimentation intéressante. Il est rappelé qu'une expérimentation d'ouverture des portails des cimetières est menée sur la commune depuis l'été 2018, et qu'à ce jour aucune dégradation n'a été signalée.

Dans le secteur Nord de la commune, de nombreuses assistantes maternelles se déplacent et souhaitent des aires de jeux. Le Maire informe qu'elles seront consultées.

Il remonte de la salle qu'une aire de jeux près de maisons pourrait occasionner des tensions dues aux cris des enfants. Une aire de jeux à proximité d'une école permettrait aux enfants de se défouler en prenant leur goûter et il n'y aurait pas de nuisances pour les résidents.

Pour le quartier du Centre, la demande porte sur l'agrandissement de l'aire actuelle de Bel Air avec installation de balançoires (notamment une avec chaise adaptée aux plus petits) ; idem sur le Parc du ruisseau.

Suggestion : remettre un petit jeu à Condorcet.

Certains participants pensent que le Parc de la Luzerne n'est pas le meilleur endroit pour implanter une aire de jeux à cause des fréquentations de jeunes (futur collège).

Types de jeux :

- Balançoires pour petits et pour grands, espace pour jouer au ballon, aux billes, aux petites voitures, toboggan, mur d'escalade, cabane, tuyau ou araignée comme au Pinsan à Eysines
- Des espaces pour les seniors (pour jouer à la pétanque)
- Remplacements de certains modules du fitness à Bel Air, modules très utilisés par les seniors.
- Prévoir des parkings à côté pour garer les véhicules.
- Lieu pas trop isolé
- Prévoir des bancs
- Mixité des jeux avec petite séparation selon les tranches d'âge (comme à l'aire de jeux à l'ancienne gare de Saint Médard en Jalles).
- Imposer que les animaux soient tenus en laisse
- Cheminement pour personne à mobilité réduite

Le Maire informe que les élus du Conseil Municipal des Enfants seront interrogés.

Elle rappelle à l'ensemble des participants que le budget 2019 pour les aires de jeux s'élève à 140 000 €, avec une part importante financée par le Conseil Départemental)

Questions diverses :

- Pas de passage piéton Avenue de Paris – insécurité. La ville va se renseigner auprès de Bordeaux Métropole.
- Suite à l'article de sud-ouest concernant la suppression de la piste sécante de l'aéroport de Mérignac qui va apporter 15% de trafic

supplémentaire et suite à l'annonce des vols d'essai des rafales au-dessus de zones très fortement urbanisées à partir du printemps, que compte faire la municipalité du Haillan concernant ces 2 problèmes qui vont toucher le quartier Sud/Est ?

1) l'abandon de la piste sécante n'est absolument pas validée mais en étude à moyen/long terme.

2) sur les vols de Rafale, nous avons été mis devant le fait accompli et obtenu des avancées (pas de survol sur la période estivale, procédure de décollage et atterrissage moindre bruit). La Ville, tout comme l'association de lutte contre les nuisances de l'aéroport, siège au comité de suivi organisé sous l'égide du Préfet et veille au respect des règles posées dans le cadre de cette opération.

- Sur le dernier MAG une large place est faite au futur Bar/Brasserie avec de nombreux détails. Seuls manquent les détails financiers. Pourrait-on être informé :

(1) du prix d'achat de la propriété

(2) du montant de la mise aux normes de cet établissement qui va recevoir du public (cuisine ,sécurité etc)

(3)du montant du bail qui sera demandé au futur gérant

1/ Prix d'achat 290 000€ pour :

- superficie terrain de 794 m²
- superficie habitable 123 m²
- superficie dépendances 121 m²

2/ Les travaux que la Ville prendra à sa charge sont :

- remise en état des couvertures, des zingueries et descentes d'eaux pluviales,
- raccordement en gaz, électricité et eau du bâtiment depuis les Concessionnaires (compris pose de compteurs, etc).
- réalisation du parvis depuis le domaine public jusqu'au nu extérieur de la façade de la Maison côté Avenue Pasteur.

Les autres travaux dont la mise aux normes seront pris en charge par le preneur

3/ montant du loyer : environ 1500€/mensuels .

- Des comptages sur la rue Hustin viennent d'être réalisés par Bordeaux Métropole sur la période allant du 05/12/2018 au 11/12/2018.

Les résultats nous donnent pour le sens Pasteur vers Venteille :

3055 Véhicules par jour dont 1,2 % de Poids lourds. Vitesse Moyenne : 43 km/h (portion limitée à 50 km/h). V85 = 52 km/h.

Les résultats nous donnent pour le sens Venteille vers Pasteur :

2264 Véhicules par jour dont 1,7 % de Poids lourds. Vitesse Moyenne : 45 km/h (portion limitée à 50 km/h). V85 = 56 km/h.

Dans un premier temps, il est utile de comparer ces résultats à ceux de 2010 qui ont amené à la décision de rétrécir la voie, en effet du 23 au 29 juin 2010 nous avons

2552 Véhicules par jour dont 3 % de Poids lourds. Vitesse Moyenne : 61 km/h (portion limitée à 50 km/h). V85 = 70 km/h dans le sens Pasteur vers Venteille.

2763 Véhicules par jour dont 3 % de Poids lourds. Vitesse Moyenne : 64 km/h (portion limitée à 50 km/h). V85 = 75 km/h dans le sens Venteille vers Pasteur.

Cela montre bien la baisse du % de poids lourds (divisé par 2) sur cet axe, la baisse considérable des vitesses des usagers et un maintien du nombre de véhicules par jour à environ 5 300 (2 sens cumulés).

Les valeurs des comptages de 2018, notamment avec le V85 à 56 km/h, montre qu'il y a quelque chose à faire et nous allons en discuter avec Bordeaux Métropole qui assure la compétence de la voirie sur notre commune et va nous proposer des solutions.